

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 22 mars 2024****CONVOCATION**Date : 15 mars 2024
Affichée le : 15 mars 2024

Nombre de conseillers :

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33
Pouvoirs : 8
Absent : 0**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :
29 mars 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt-deux mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – M. François DELAIS – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. François RAMPON – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**Mme Claudine MORVAN LE BREC'H Pouvoir à Mme Julita SALBERT
Mme Carole BOULANGER Pouvoir à Mme Agnès TELLIER
M. Gérard BRUNEL Pouvoir à M. Joël MOREAU
Mme Annie PARAGE Pouvoir à M. Michel VRAY
Mme Nathalie GEORGE-GOURET Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN
M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET
Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à M. Morgan TOUBOUL
Mme Sophie GUILHAUME Pouvoir à Mme Cécile PIGNOL**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-03-31

OBJET : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES EAJE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement de fonctionnement des EAJE de la commune.

Considérant que chaque année, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) fait évoluer :

- Les montants plancher et plafond
- Les taux d'effort
- Le tarif ASE

Considérant qu'il convient donc de modifier les paragraphes 4.1 Le barème CAF et 4.2 La participation familiale du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant comme il suit :

MONTANTS PLANCHERS ET PLAFONDS 2024

- Le montant plancher retenu pour le calcul du tarif minimum est de 765,77€
- Le montant plafond reste à 6000€ mais la ville de L'Isle-Adam déplafonne

BAREME (taux d'effort) CAF 2024

Nombre d'enfants	2024
1 enfant	0,0619%
2 enfants	0,0516%
3 enfants	0,0413%

De 4 à 7 enfants	0,0310%
8 enfants et plus	0,0206%

Ces taux d'efforts, applicables au 1^{er} Janvier 2024 restent les mêmes qu'en 2023.

TARIF ASE 2024

Pour 2024, le plancher des ressources est égal à 765, 77€ (754,16 € en 2023)

Considérant qu'en conséquence, le règlement de fonctionnement des EAJE est à mettre à jours de ces montants.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

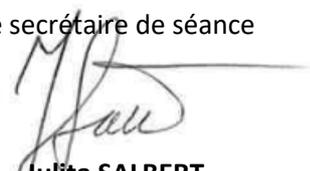
- **accepte** les modifications du règlement de fonctionnement des EAJE.

Pour extrait certifié conforme,

 Le Maire,

Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance


Julita SALBERT